



Langues & Littératures

N° 20

janvier 2016

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires



Université Gaston Berger de Saint-Louis

B.P. 234, Saint-Louis, Sénégal

ISSN 0850-5543

LANGUES ET LITTERATURES

Revue du Groupe d'Etudes Linguistiques et Littéraires (G.E.L.L.)

B.P. 234 Saint-Louis (Sénégal) – Tél. (221) 961 22 87 – Fax 961 18 84
Courriers électroniques: boucamara2000@gmail.com ou naedioba@yahoo.fr

Compte Chèque Postal n°09553-A Saint-Louis, Sénégal
Directeur du G.E.L.L.: Pr Boubacar CAMARA

COMITE SCIENTIFIQUE ET COMITE DE LECTURE

| | | | |
|---------------|------------------------|-------------|-----------------------|
| Begong Bodoli | BETINA (UGB, Sénégal) | Locha | MATESO (France) |
| Boubacar | CAMARA (UGB, Sénégal) | Maweja | MBAYA (UGB, Sénégal) |
| Mamadou | CAMARA (UGB, Sénégal) | G. Ossito | MIDIOHOUAN (Bénin) |
| Mosé | CHIMOUN (UGB, Sénégal) | Pius Ngandu | NKASHAMA (USA) |
| Moussa | DAFF (UCAD, Sénégal) | Fallou | NGOM (USA) |
| Alioune | DIANE (UCAD, Sénégal) | Albert | OUEDRAOGO (B.Faso) |
| Cheikh | DIENG (UCAD, Sénégal) | Sékou | SAGNA (UGB, Sénégal) |
| Samba | DIENG (UCAD, Sénégal) | Oumar | SANKHARE (Sénégal) |
| Dieudonné | KADIMA-NZUJI (Congo) | Ndiawar | SARR (UGB, Sénégal) |
| Mamadou | KANDJI (UCAD, Sénégal) | Aliko | SONGOLO (USA) |
| Baydallaye | KANE (UGB, Sénégal) | Omar | SOUGOU (UGB, Sénégal) |

COMITE DE RÉDACTION

| | | |
|----------------------------|----------|------------|
| Administrateur | Badara | SALL |
| Rédacteur en Chef | Mamadou | BA |
| Directeur de publication | Birahim | DIAKHOUMPA |
| Secrétaire de rédaction | Lamarana | DIALLO |
| Trésorier | Banda | FALL |
| Chargé de la communication | Kalidou | SY |

Copyright: GELL, Université Gaston Berger de Saint-Louis, 2016

ISSN 0850-5543

Sommaire

Les Naufragés de l'intelligence de Jean-Marie Adiaffi, un roman transgénérique et transdisciplinaire 3

Babou DIENE

La didactique du français et le niveau des postulants des universités au Sénégal 19

Ibrahima Ba

Inconstance ou valeurs réelles du présent de l'indicatif dans le système des temps: étude diachronique du tiroir 47

Fidèle DIEDHIOU

Les aspects morphologiques et sémantiques de la documentation du Baoulé 59

Emmanuel KOUAME YAO

Urban Mobility: How Social Identities Are Constructed Through Language in a Multicultural Area? 73

Albinou NDECKY

L'évolution du métier de journaliste sportif au Sénégal: de la période coloniale à aujourd'hui 91

Ibrahima SARR et Mamadou KOUMÉ

Réflexions méthodologiques et approches didactiques sur la motivation dans l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère 109

Cheikh GUEYE

La phrase assertive à sujet inversé dans *Le vase d'or* d'Ernest-Théodore-Amadeus Hoffmann 129

Birame SÈNE

LE REALISME ROMANESQUE: CE VIEUX LIT DE PROCUSTE 147

Moustapha FAYE

L'action de l'Eglise catholique dans l'entreprise coloniale française au Sénégal, 1817-1872..... 157

Valy FAYE

Medias, langues nationales et promotion des valeurs culturelles endogènes en République Démocratique du Congo: cas des émissions télévisées de la Direk-tv 177

Maweja MBAYA

Le repère constitutif en koulango..... 185

Kra Kouakou Appoh Enoc

La morphologie des verbes palaka..... 201

Kanabein Oumar YEO

Le roman de l'oraliture ou la réécriture des récits oraux ouest-africains chez Ahmadou Kourouma et Boubacar Boris Diop..... 217

Serigne SEYE

Aimé Césaire: Poetik der Revolte oder vom Einfluss des Surrealismus und Sturm und Drangs auf die schwarze Literatur französischer Sprache 237

Ibrahima DIOP

Dévoilement féminin et pratique thanatographique dans Harrouda de Tahar Ben Jelloun..... 255

Yao Louis KONAN

De la plasticité des genres: réflexion sur la spécificité et la proximité des genres romanesque et historique. Approche théorique et quelques exemples sur le personnage historique..... 271

Ndioro SOW

L'action de l'Eglise catholique dans l'entreprise coloniale française au Sénégal, 1817-1872

Valy FAYE*

Résumé: L'Eglise catholique, par ses activités d'évangélisation et d'éducation, a été d'un grand apport à l'entreprise coloniale française au lendemain de la reprise du Sénégal des mains des Anglais en 1817. Des congrégations comme celle du Saint-Esprit, grâce à l'appui du gouvernement, ont ainsi favorisé l'évangélisation des indigènes par la construction de lieux de culte, la formation d'un clergé indigène (1825-1840) et leurs œuvres sociales. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny et de l'Immaculée Conception ainsi que les Frères de Ploërmel ont porté le nombre de classes d'une unité à huit de 1817 à 1872. Ces deux activités sont toutefois paralysées par des rivalités entre prêtres, des différends entre ceux-ci et les administrateurs et l'insuffisance de moyens matériels et financiers. Mgr Alexis Kobès (1848-1872) a entrepris un grand projet agricole sur une concession attribuée par le gouvernement à Ngasobil. Ce projet est une contribution à la reconversion économique du Sénégal après la traite il n'a pas survécu aux calamités naturelles, aux différends entre prêtres et administrateurs et au développement de l'arachide par les communautés musulmanes.

Mots-clés: église, entreprise, colonisation, évangélisation, éducation, administration, Sénégal, congrégation.

Abstract: The Catholic Church, by its activities of evangelization and schooling was very useful to the French colonial undertaking in the next day of the resumption of the Senegal in the hands of the English in 1817. Thanks to the support of the government, some congregations like the one of the "Saint-Esprit", in this way, favored the evangelization of the natives by the building of place of cult, the development of a native clergy (1825-1840) and their social works. "Les soeurs du saint-Joseph de Cluny" and "the Immaculée conception" as "Les frères de Poërmel" carried the number of classrooms from one to eight from 1817 to 1872. These two activities are still paralyzed by the rivalries between priests, disagreements between these and the administrators and the deficiency of material and financial means. Mgr Alexis Kobès (1848-1872) has undertaken a big agricultural project on a concession assigned by the government of Ngasobil. This project is a contribution to the economic reconversion of the Senegal after the slavery. It didn't survive to the natural disasters, the disagreements between priests and administrators and the development of the peanut by the Muslim communities.

Keywords: Church, undertaking, colonization, evangelization, education, administration, Senegal, congregation.

* FASTEf / Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Introduction

Le christianisme est présent au Sénégal depuis le 15^{ème} siècle avec l'arrivée des Portugais sur les côtes ouest africaines. Sous l'impulsion de Dom Henrique¹, infant du Portugal et des Papes d'alors, les explorateurs et les commerçants étaient accompagnés de missionnaires catholiques. C'est dire que la collaboration entre le pouvoir politique et l'église catholique au 19^{ème} siècle s'inscrit dans une logique de continuité historique.

Des études sur l'histoire de l'Eglise au Sénégal sont certes nombreuses ; toutefois rares, sont celles qui se penchent de manière explicite sur les relations entre le clergé catholique et l'administration coloniale. Les auteurs de ces travaux sont pour la plupart des religieux catholiques et des administrateurs qui n'abordent qu'en filigrane leurs convergences d'intérêt, leurs relations d'interdépendance et leur solidarité. Tout laisse penser que la France trouve son compte dans les missions d'évangélisation et d'éducation effectuées par l'église pour réussir sa « *politique d'assimilation* ». En contrepartie, l'église bénéficie du gouvernement français et de l'administration locale d'appuis d'ordres financier, matériel et législatif. Leurs rapports sont toutefois ponctués de divergences conjoncturelles et de moindre importance.

Aussi cette étude, au de-là de son importance académique, revêt-elle un intérêt au plan pédagogique parce que le programme d'histoire en vigueur au Sénégal comporte une leçon sur les « missions ». Et cette leçon est souvent abordée dans une approche descriptive, faute de documentation appropriée².

Le choix des dates repères s'expliquent: l'année 1817 marque la reprise effective de la colonie du Sénégal par la France après le départ des Anglais. Cette reprise a donné un nouvel élan à l'église avec l'arrivée de nouveaux curés à Gorée et à Saint-Louis ainsi que l'installation de la Mère Anne Marie Javouhey (des Sœurs de Saint Joseph de Cluny) à Gorée où elle va ouvrir la première école des Filles du Sénégal. L'année 1872 représente, quant à elle, la fin de l'épiscopat de Monseigneur Aloys Kobès, initiateur du projet agricole de Ngasobil. Ce qui revient à dire que l'église a été bel et bien partie prenante des deux grands objectifs de l'entreprise coloniale: « *l'assimilation* » et l'exploitation économique.

¹ Henri le navigateur (1394-1460), fils du roi Jean I^{er} il favorisa les voyages d'exploration sur les côtes ouest africaines dès 1417.

² Sénégal/MEN/IGEN/CNHG. (2006). *Programme d'Histoire*, octobre 2006, p. 13. 28 p

Concernant l'approche méthodologique, l'analyse des problématiques impliquées nous a amené à consulter deux catégories de sources, des ouvrages et des documents d'archives. Les premiers se composent de travaux de religieux catholiques et de chercheurs professionnels, de correspondances administratives dont la plupart sont publiées par Scheffer ainsi que d'un recueil de textes réglementaires. Les dossiers d'archives proviennent du CAOM/SEN sous forme de correspondances entre les différents acteurs de l'entreprise coloniale.

Au regard de l'implication de l'Eglise, l'article tentera d'analyser sa part dans la mise en œuvre de ladite entreprise notamment sa contribution dans la réalisation des grands objectifs de l'époque à savoir « l'assimilation », d'une part, et d'autre part, l'exploitation économique. Sous ce rapport, une première partie examinera successivement l'évangélisation et la scolarisation et une seconde se penchera sur la contribution de l'église dans l'exploitation agricole.

1. L'église catholique et le gouvernement français face à la problématique de l'évangélisation et de l'éducation

1.1. L'évangélisation des populations indigènes

Les efforts d'évangélisation des missionnaires ont été enrayés par l'instabilité de la situation politique caractérisée par l'occupation de la colonie du Sénégal par les Anglais de 1809 à 1917. C'est pourquoi le comte Joseph Fringant de Beaumont, premier gouverneur nommé au Sénégal, le 5 septembre 1914, à l'annonce du retrait des Anglais, fit part au ministre de son intention de faire de l'exercice de la religion chrétienne un des premiers bienfaits de son administration³. Mais faute de prêtres, il n'a pu rien faire dans ce sens. Toujours soucieuse de rétablir l'église au Sénégal pour favoriser l'évangélisation des populations indigènes, le gouvernement central français donne, le 18 mai 1816, les instructions suivantes au gouverneur Julien Schmaltz:

... développer le christianisme, la pureté de sa morale favoriserait les progrès de la civilisation en adoucissant les mœurs des populations et leur caractère ; et l'influence qu'on pourrait s'en promettre serait d'autant plus précieuse que rien n'est plus propice à rapprocher les hommes qu'une religion qui tend sans cesse à la paix et au bonheur des peuples (...) La plupart des habitants de l'île Saint-Louis sont chrétiens catholiques et ont, avec les différentes nations qui habitent

³ Lettre n°444 datée du 2 juin 1815, CAOM SEN.X, 1 bis

les bords du Sénégal, des liens de parenté et d'amitié qui pourrait contribuer introduire et à propager parmi elles le christianisme⁴.

D'ailleurs, le soutien du gouvernement français à l'église date de très longtemps. En atteste l'autorisation accordée aux missionnaires du Saint-Esprit de s'établir au Sénégal dès 1779 pour « service rendu ». A en croire La Tourasse, deux missionnaires de cette Congrégation, M. Bertoux et M. Glicourt, s'étaient investis pour la libération du Sénégal de la domination anglaise⁵ (1758-1763 pour Gorée et 1758-1779 pour Saint-Louis).

La préfecture apostolique de Saint-Louis peine toutefois à redémarrer à cause du manque de moyens et de la mésentente entre le nouveau préfet, l'abbé Giudicelli nommé en septembre 1816, et le gouverneur Schmaltz. Le préfet déplore l'absence d'église, l'exiguïté de la chambre servant de lieu de culte, l'impossibilité de donner bénédiction du Saint-Sacrement, l'absence d'état-civil et de sanctification du dimanche, entre autres insuffisances. Il déplore son bas salaire qui, selon lui, ne lui permet pas de vivre décemment ; il dénonce également la fraude, la contrebande et la survivance de la traite négrière tolérée par les autorités de Saint-Louis, en dépit de son abolition⁶.

Cependant Schmaltz va avoir le dessus sur l'abbé Giudicelli. Le gouvernement français revenant sur les premières instructions données au gouverneur lui demande de surseoir à l'évangélisation systématique des noirs en ces termes :

le temps n'est pas encore venu d'introduire le christianisme parmi les indigènes des rives du Sénégal et qu'ils y seront préparés beaucoup mieux quoique de loin par le travail libre et l'instruction élémentaire que par des tentatives de prosélytisme prématurées et peut-être dangereuses.⁷

L'abbé Giudicelli finit par quitter Saint-Louis, le 18 octobre 1818, mais continuait à dénoncer les injustices constatées dans cette ville.

Les relations entre l'abbé Teyrasse, successeur de Giudicelli en mars 1819, et le gouverneur Schmaltz ne sont pas, non plus, des meilleures. Cela parce que le curé

⁴ J. R. de Benoist, *Histoire de l'église catholique au Sénégal, du milieu du XV^e siècle à l'aube du troisième millénaire*, Paris, Karthala et Clairafrique, 2008, p. 88.

⁵ J.S. de La Tourasse, *De la Colonisation du Sénégal*, Paris, Arthur Savaète, 1897, p. 31.

⁶ Lettre du 12 juillet 1817 de Giudicelli au ministre de la Marine, CAOM, SEN X. 1.

⁷ Scheffer, *Instructions générales données de 1763 à 1870 aux gouverneurs et ordonnateurs des Etablissements français en Afrique occidentale*, tome 1, société de l'histoire des colonies françaises, p. 308.

manifeste un esprit d'indépendance et de révolte envers l'autorité supérieure. Son séjour sera alors de courte durée car le gouverneur l'embarque le 17 avril 1919 dans un bateau en partance pour la France. Il continue néanmoins la lutte contre le gouverneur en jetant « l'interdit sur Saint-Louis », c'est-à-dire en exhortant l'abbé Tabaldo de ne jamais quitter Gorée pour dire la messe à Saint-Louis.

D'après J. R. de Benoist (2008), « les incidents qui se produisent au Sénégal préoccupent le ministre de la Marine pour des raisons plus politiques que religieuses »⁸. Et celui-ci semble prendre la situation en main avec la nomination du baron Roger comme gouverneur du Sénégal et l'envoi d'un nouveau prêtre, l'abbé Baradère et deux autres religieuses en renfort (en novembre 1820). Mieux le ministre de la Marine, revoit à la hausse les traitements des curés de Saint-Louis et de Gorée qui passent respectivement de 2000 francs par an à 3600 francs par an et de 2000 francs par an à 3000 francs par an. Et le ministre ordonne au gouverneur de loger les deux ecclésiastiques de manière convenable aux frais de la Caisse coloniale.⁹ Fort du soutien de l'administration, l'abbé Baradère prend des initiatives allant dans le sens de faciliter la pratique du culte et l'évangélisation des noirs. Il demande ainsi aux populations de contribuer en espèces, en nature ou en journées de travail à la construction d'une église digne de ce nom et, en plus songe à former des prêtres indigènes, solution la plus simple, à ses yeux, pour évangéliser les populations noires.

L'abbé Baradère quitte Saint-Louis en mars 1822, après un séjour de deux années sans avoir réalisé ses plus grands projets. Son projet de former des prêtres indigènes est néanmoins repris par la Mère Anne Marie Javouhey qui arrive à Saint-Louis en fin février 1822. Ainsi au printemps 1825, en accord avec l'évêque de Beauvais et le gouverneur Baron Roger, Mère Javouhey envoie onze enfants sénégalais (sept garçons et quatre filles)¹⁰ à Bailleul-sur-Thérain, près de Beauvais. Le voyage est pris en charge par l'administration et les autres frais par la congrégation ; leur nombre passe à vingt-cinq quelques années après. Mais de ce contingent, trois seulement vont terminer leurs études secondaires: Jean Pierre Moussa, Arsène Fridoil et David Boilat, une partie était malheureusement décédée et une autre rapatriée pour diverses raisons. Les trois jeunes sénégalais sont ordonnés prêtres le

⁸ J.R. de Benoist, op. cit., p. 96

⁹ Ibidem, p. 97.

¹⁰ J. Delcourt, *Histoire religieuse du Sénégal*, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1976, p. 23.

19 septembre 1940 au Séminaire du Saint-Esprit après un séjour de quatre ans à celui de Carcassonne (1834-1838)¹¹.

L'abbé Moussa rentre le premier à Saint-Louis en 1841 et assure l'intérim du préfet ; les deux autres arrivent à Saint-Louis en janvier 1843. L'abbé Fridoil est nommé curé de Gorée et l'abbé Boilat directeur du collège de Saint-Louis. Mais à cause de conflits internes à l'église, les abbés Boilat et Fridoil rentrent définitivement en France et l'abbé Moussa termine sa vie en Haïti. A en croire J. R. de Benoist (2008),

Cette première expérience du clergé sénégalais des temps modernes s'achève donc après douze ans. Tous les témoignages concordent pour dire que ces trois prêtres avaient reçu une formation sérieuse, avaient tous d'innombrables qualités. Chaque fois qu'ils ont été placés dans de bonnes conditions, ils ont fait preuve d'authentique zèle et leur apostolat a porté des fruits indéniables¹²

En 1833, Mgr Barron, grand-vicaire de Baltimore est envoyée sur la Côte ouest africaine (Sierra Léone et Libéria) en vue d'encadrer les esclaves affranchis immigrés des Etats Unis. Pour se faciliter la tâche, Mgr Barron se rend à Rome en 1842 d'où il est nommé vicaire apostolique des deux Guinées puis à Paris en 1843 (Notre-Dames-des-Victoires) à la recherche de prosélytes. C'est à Paris qu'il rencontre le Père Libermann qui met à sa disposition de jeunes missionnaires du Sacré-Cœur-de-Marie dont il est le fondateur¹³. Mais ce premier contingent a succombé aux rigueurs du climat. Le Père Libermann ne se décourage pas car, en juillet 1845, il envoie d'autres missionnaires et se rend à Rome en 1846 pour présenter à la Congrégation de la Propagande un mémoire sur ses stratégies d'évangélisation des Noirs. C'est ainsi qu'un vicariat apostolique, comprenant les deux Guinées et la Sénégambie, est créé ; Mgr Truffet sera le premier responsable. Et en août 1948 a lieu la fusion entre la Société du Saint-Esprit et la congrégation du Sacré-Cœur de Marie.¹⁴ Le Père Libermann est ainsi élu supérieur général de la nouvelle structure.

¹¹ J.R. de Benoist, op. cit., p. 114.

¹² Ibid. p. 122.

¹³ La société du Saint-Cœur de Marie est créée le 25 septembre 1841 ; elle a pour but de chercher des terres à évangéliser et d'envoyer des missionnaires formés pour l'évangélisation des noirs. Ses débuts au Sénégal n'ont pas été faciles à cause de l'opposition de certains prêtres du Saint-Esprit, la première congrégation à s'y être installée. D'ailleurs, le ministre avait subordonné l'envoi de ses missionnaires au Sénégal à l'accord du supérieur de la société du Saint-Esprit. Les tensions ne vont se dissiper qu'avec la fusion des deux structures.

¹⁴ J.S. de La Tourasse, op. cit., pp. 33-34.

En 1860, l'administration épiscopale de la partie occidentale du vicariat des deux Guinées est confiée à Mgr Alexis Kobès ; la Sénégalie est ensuite détachée du vicariat apostolique des deux Guinée pour former un vicariat indépendant confié à Mgr Kobès en février 1863. Avec lui s'ouvre une nouvelle ère dans la vie de l'église au Sénégal. Il reprend le projet de former un clergé local mais au Sénégal même parce qu'il fallait éviter aux enfants le dépaysement et les rigueurs du climat métropolitain ; il fallait aussi éviter les pertes énormes qu'entraîneraient d'éventuels rapatriements d'enfants et de cas de décès. Il va ainsi ordonner prêtre trois jeunes sénégalais et accueillir une dizaine d'autres jeunes dans la voie sacerdotale mais sans succès du fait de leurs décès prématurés.¹⁵

I.2. L'église catholique et l'instruction publique au Sénégal

La congrégation de Saint Joseph de Cluny est fondée, le 12 mai 1807, par Anne-Marie Javouhey et huit compagnes dont trois de ses sœurs ; elles se consacrent à l'éducation des enfants et s'installent plus tard à Cluny. C'est sur la demande du gouverneur Schmaltz qu'Anne-Marie Javouhey accepta d'envoyer des membres de sa congrégation au Sénégal pour s'occuper surtout de l'hôpital de Saint-Louis. Elle confie la mission à Mère Rosaly qui fait le voyage avec le gouverneur en compagnie de six autres sœurs. Arrivées à Saint-Louis en mars 1919, elles s'occupent non seulement de l'hôpital mais aussi elles ouvrent une école d'une douzaine de « *signares* »¹⁶. Anne-Marie Javouhey a reçu d'importants appuis financiers du gouvernement avant son départ pour le Sénégal où elle arrive en fin février 1822. Elle réorganise l'hôpital et ouvre une école de filles à Saint-Louis ; elle se rend ensuite à Gorée où elle ouvre une école qui démarre avec soixante-quatre élèves.

L'administration coloniale a déployé d'énormes efforts pour doter le Sénégal d'un véritable service de l'instruction publique entre 1834 et 1847. C'est ce cadre qu'en 1838 le gouverneur prend un arrêté réglementant les écoles de la colonie ; un autre arrêté promulgué le 31 décembre 1847 achève de faire de l'instruction publique un véritable service de l'administration. Mais, « à Saint-Louis, comme à Paris, on liait l'idée de la réforme de l'enseignement primaire au Sénégal au projet de confier l'école des garçons aux Frères de Ploërmel »¹⁷, nous dit Denise Bouche (1975).

¹⁵ J.R. de Benoist, op.cit., p. 145-147.

¹⁶ Au Sénégal (surtout à Gorée et à Saint-Louis), mulâtresses vivant officiellement en concubinage avec un blanc.

¹⁷ D. Bouche, *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920, mission civilisatrice ou formation d'une élite*, Tome 1, Paris, Librairie H. Champion, 1975, p. 102.

L'abbé Jean-Marie de La Mennais semble favorable au projet mais rejette le principe de mettre des chrétiens et des musulmans dans un même établissement ; il propose la création d'une école pour les musulmans si cela ne pose pas de problèmes politiques. Le ministre de la Marine (1837), rejette sa proposition et le renvoie à l'article 7 de l'arrêté organisant les écoles des sœurs qui stipule clairement que: « les enfants seront élevés dans la morale et le culte de la religion chrétienne »¹⁸. En fait, l'abbé de La Mennais préférait envoyer les Frères de sa structure aux Antilles, terre qui lui semblait présenter plus d'avenir que le Sénégal pour l'enseignement chrétien¹⁹.

Finalement après plusieurs années d'hésitations et de tergiversations, de La Mennais finit par accepter l'envoi de ses sujets au Sénégal. Les deux premiers frères (Euthyme et Héraclion) arrivent à Saint-Louis, le 22 novembre 1841, et procèdent, le 17 décembre 1841, à la réouverture de l'école primaire publique qui accueille 80 élèves. Les effectifs passent à 110 élèves en avril de l'année suivante avant de culminer à 130 répartis en trois classes en 1846. Cependant l'école de Gorée tarde à redémarrer du fait du refus du supérieur de la congrégation de laisser un seul des siens sur l'île et du mauvais accueil réservé aux deux frères qui y sont affectés en novembre 1843. Sa situation ne va se stabiliser qu'à partir de 1848 avec la nomination d'un nouveau directeur qui y restera vingt-trois ans durant. Ainsi, à la rentrée scolaire de 1849, l'école de Saint-Louis compte 200 garçons (dans quatre classes) et 160 filles (dont 17 musulmanes) et celle de Gorée 100 garçons et 110 filles²⁰.

Après les Sœurs de Joseph de Cluny, une autre congrégation va également se consacrer à l'éducation des filles. Il s'agit des Sœurs « bleues » de Castres. En fait cette congrégation née en décembre 1836 dans une église de Castres s'appelle réellement « sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception »²¹. Ces religieuses sont appelées « sœurs bleues de Castres » parce qu'elles portent un costume bleu avec un voile blanc et que leur maison mère est à Castres. Elles se sont installées à Dakar sur la demande du Père Bessieux, compagnon du Père Libermann, en octobre 1847. Arrivées à Gorée en janvier 1848, elles se sont installées à Dakar où, en dépit des conditions difficiles, elles ouvrent un dispensaire et une école de filles²².

¹⁸ CAOM, SEN X 2b, lettre du 18 novembre 1837 du ministre au gouverneur.

¹⁹ D. Bouche, op., cit., p. 103.

²⁰ CAOM, SEN X 3b, mémoire sur la situation du service administratif au 31 janvier 1850.

²¹ Ces religieuses sont appelées « sœurs bleues de Castres » parce qu'elles portent un costume bleu avec un voile blanc et que leur maison mère est à Castres.

²² J.R. de Benoist, op. cit., p. 133-134.

Vu les progrès notés dans le système éducatif (deux écoles de garçons et deux écoles de filles, un collège), le gouverneur tente de réorganiser l'instruction publique pour la rendre plus performante. Il prend ainsi deux arrêtés ; le premier, daté du 23 juillet 1842, confie la haute surveillance des écoles primaires au préfet apostolique²³; cette mission était autrefois confiée à des commissions composées de « fonctionnaires éclairés et d'habitants notables ».²⁴ C'est en ces termes que D. Bouche (1975) justifie cette décision:

À partir du moment où toutes les écoles de la colonie se trouvèrent confiées à des congrégationnistes, le gouverneur Pageot des Noutières jugea convenable de donner à ces instituteurs leur « protecteur naturel » pour être « leur intermédiaire efficace à l'occasion de toutes les améliorations qu'ils pourraient solliciter dans l'intérêt de leur mission²⁵.

Le second arrêté en date du 31 décembre 1847 règlemente le régime intérieur des différents établissements d'enseignement de la colonie et confie à nouveau l'inspection des écoles à une commission dont le préfet apostolique n'est qu'un simple membre²⁶.

Aussi l'enseignement primaire a-t-il fait de grands progrès durant les vingt-quatre années d'épiscopat de Mgr Kobès (1848-1872) ; celui-ci est parvenu à éditer des livres en Wolof en faveur des missionnaires parce que la maîtrise des langues locales est une nécessité pour l'évangélisation ; ainsi les missionnaires pourront apprendre ces langues en Europe même avant de venir au Sénégal. Le nombre d'écoles passe de quatre à huit et les effectifs de 570 élèves à 695 élèves²⁷.

Cependant, pour J.S. Canale, malgré l'augmentation du nombre d'écoles, il n'y avait que deux instituteurs pourvus du brevet élémentaire, les autres étaient des enseignants occasionnels et essentiellement des frères de Ploërmel et des sœurs de Saint-Joseph de Cluny dont l'instruction était médiocre. Mais l'administration ne semble pas chercher des cadres de haut niveau d'études car

en élevant la qualification de la main-d'œuvre, elle la rend plus coûteuse, d'une part ; d'autre part elle conduit les masses colonisées à prendre cause de l'exploitation et de l'oppression auxquelles elles sont soumises²⁸

²³ Cf. Bulletin administratif des actes du gouvernement, 1819-1842, p. 630

²⁴ Ibidem, pp. 498-504.

²⁵ D. Bouche, op. cit., p. 112

²⁶ Cf. Bulletin administratif des actes du gouvernement, 1847-1848, pp.111-114.

²⁷ J.R. de Benoist, op.cit., p. 164.

²⁸ J.S. Canale, *Op. cit.* 465.

Il importe pour clore cette partie, rappeler les propos de La Tourasse (1897) rendant hommage aux missionnaires quant à leur rôle dans la diffusion de la langue:

Ce ne sont pas les commerçants obligés d'apprendre les idiomes divers du pays pour se livrer au trafic, ce sont les religieux et religieuses, qu'ils s'appellent missionnaires du Saint-Esprit, frères de Ploërmel, ou sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Ce sont ces modestes instituteurs qui apprennent, sur ces lointaines plages, les premiers éléments que nous avons bégayés étant enfants²⁹.

Dès lors, l'apport de l'église dans l'œuvre civilisatrice de la colonisation est sans commune mesure.

2. La contribution de l'église catholique dans la reconversion économique de la colonie du Sénégal: le grand projet agricole de Ngasobil

2.1. Origines et évolution du projet agricole

L'idée de créer une église à Ngasobil est du P. Bessieux, provincial de la mission catholique du Sénégal. C'est au cours d'une visite effectuée à Joal, en mars 1848, qu'il a découvert le site de Ngasobil, site qui l'a séduit. Il invite ainsi le P. Denis Chevalier à s'y installer avec quelques membres de sa congrégation. Une chapelle en bois et des classes y sont construites et un terrain est défriché pour abriter un potager et un verger. Cependant cette première expérience de Ngasobil va avorter à cause de la réticence du roi du Sine³⁰ à l'installation des missionnaires sur la Petite Côte ; s'y ajoute l'insécurité inhérente à la guerre de succession dans ledit royaume. Protêt, le gouverneur de l'époque, exhorte alors Mgr Kobès à quitter Ngasobil et à s'installer à Hann où un terrain lui est affecté.

Le projet agricole de Ngasobil ne va reprendre que dix ans plus tard à la faveur de l'installation de l'administration coloniale sur la Petite Côte suite aux différents traités signés avec le roi du Sine. Dans ce contexte précis, l'administration coloniale compte sur le projet agricole de Ngasobil pour répondre aux besoins l'industrie cotonnière métropolitaine dont les sources d'approvisionnement, les régions méridionales des Etats Unis en l'occurrence, sont en pleine guerre de sécession. C'est ainsi qu' « un décret impérial du 2 mai 1863 attribue à la mission catholique

²⁹ J. S. de La Tourasse, op. cit., p. 59.

³⁰ Il s'agit du Bour (roi) du Sine Amat Diouf (1853-1871). Cf. C. Becker et V. Martin, Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine, in *BIFAN*, série B, Sciences Humaines, T. 34., n°4, octobre, 1972, pp. 773-774 et p.777.

une concession de mille hectares, dont trois cents immédiatement disponibles, et sur lesquels une redevance de 0,50 franc par hectare est payable au bout de 10 ans »³¹. Mgr Kobès accueille cette décision de l'administration avec enthousiasme. L'extrait ci-dessous, tiré de son rapport adressé aux Conseils de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance traduit clairement son optimisme (Benoist, 2008):

Cette œuvre nous permettra 1^o/ de prêcher par l'exemple de l'utilité du travail aux indigènes et le gain qu'ils en retireront leur fera aimer et estimer le travail qui, jusqu'ici, a été la condition des esclaves et méprisé comme tel ; 2^o/ elle nous donnera une action directe sur un nombre considérable d'ouvriers indigènes catéchisés pendant le travail ; 3^o/ elle nous créera plus tard des ressources pécuniaires pour réunir un plus grand nombre d'enfants et continuer l'œuvre d'éducation primaire et professionnelle sur une échelle plus vaste que nous n'avons pu le faire jusqu'ici, et par là, 4^o/ elle nous fera préparer de précieux éléments pour constituer la famille chrétienne et pour développer l'œuvre du clergé indigène si nécessaire pour l'évangélisation du pays³².

Le projet est prometteur car il bénéficie de l'appui de l'administration coloniale et d'une importante main-d'œuvre constituée en majorité d'immigrants du Saloum chassés par les guerres religieuses menées par Maba Diakhou Ba³³ contre le pouvoir *thiédo* (païen et guerrier) du Saloum entre 1860 et 1867 ainsi que par des populations sérères du Sine réfugiées sur la Petite Côte à cause des conflits de succession qui ont affecté le Sine de 1825 à 1853. Ces deux royaumes, du fait des troubles politiques, sont exposés à la famine. L'espace est aménagé pour accueillir les colons et le clergé catholique. Ainsi un bâtiment à un étage, d'une cinquantaine de mètres sur une dizaine de mètres, y est construit avec du matériel solide et un village de 50 foyers installé³⁴. D'après Benoist (2008),

En janvier 1864, tous les ateliers sont transférés de Dakar à Ngasobil. Mgr Kobès fait construire un noviciat pour les Filles du Saint-Cœur de Marie, et quelques cases pour le soin des malades³⁵.

Les autorités coloniales, vu tous les bénéfices qu'elles peuvent tirer du projet (pacification du pays, occupation des populations, productions de matières premières agricoles pour l'industrie métropolitaine, etc.), viennent encourager Mgr Kobès par

³¹ BENOIST J.R. de, Histoire de l'église catholique au Sénégal du milieu du XV^eme siècle à l'aube du troisième millénaire, Paris, Editions Karthala-Clairafrique, 2008, p.151.

³² Rapport cité par J. R. de Benoist, *Op. cit.* (Histoire de l'église), p. 151

³³ C. Becker et V. Martin, Essai sur l'histoire du Saloum, *Revue Sénégalaise d'Histoire*, p. 10.

³⁴ Extrait de la lettre de Mgr Kobès au ministre de la Marine et des Colonies (1^{er} août 1863), citée par BENOIST, *ib.*, p. 152.

³⁵ *Id. ib.*, p. 152.

les visites à Ngasobil de Pinet Laprade, alors gouverneur intérimaire, et de Faidherbe (gouverneur), respectivement le 5 mai et le 12 juillet de l'année 1863³⁶.

Cependant la première récolte de coton de 1864 faite sur les 120 ha emblavés n'a pas donné les résultats escomptés à cause de la sécheresse intervenue vers la fin de l'hivernage. Mais, toujours déterminé à atteindre ses objectifs, Mgr Kobès, grâce à l'appui financier de l'industriel alsacien Herzog, obtient une machine à vapeur et des égreneuses. D'ailleurs Herzog se fait attribuer une concession de 1000 ha qui reçoit beaucoup de travailleurs chassés par la famine inhérente à la sécheresse. Un nouveau village, Saint-Antoine de Sarène, est créé sous l'égide de Mgr Kobès. La récolte de coton de 1865 est globalement satisfaisante car les 308 haensemencés à Ngasobil ont donné 40 tonnes de coton, soit environ 50 000 francs à 60 000 francs de revenus. Le projet de Ngasobil s'agrandit grâce aux résultats de la campagne 1864-1865: 125 enfants apprentis dans les ateliers ou cultivateurs, 400 travailleurs répartis équitablement entre Ngasobil et Sarène. En plus, six villages sont installés le long de la mer: Saint-Joseph de Ngasobil, Saint-Benoît le More, Saint-Michel, Saint-Antoine de Sarène et deux autres sur le domaine de Herzog. Les paysans pratiquent également des cultures vivrières (manioc, céréales, arachides pour la consommation domestique)³⁷. Ainsi, pour la campagne 1965-1966, 100 ha de mil et 200 ha de coton sont cultivés à Saint-Joseph et 100 autres hectares de coton à Saint-Antoine de Sarène. Des investissements sont également faits en bâtiments et en matériel, des voies de communication aménagées et un appontement construit. Cependant, malgré les efforts consentis dans les investissements et la volonté des missionnaires catholiques, l'entreprise de colonisation agricole est compromise et finit par être abandonnée.

2.2. Les facteurs de l'échec de la colonisation agricole par l'église catholique

2.2.1. Les calamités naturelles et les défaillances humaines

Des invasions répétées de sauterelles et une sécheresse récurrente s'abattent sur la région et compromettent les campagnes agricoles aux débuts sont souvent prometteurs. Le terroir voit se succéder trois invasions acridiennes mais d'après Benoist, seul le vol des 20, 21 et 22 décembre 1865 est catastrophique: il ne reste

³⁶ J. R. de Benoist, op. cit., p. 152.

³⁷ Id. ib., pp. 152-153.

plus rien, ni dans les champs, ni dans les jardins. C'est en ces termes que Mgr Kobès décrit les ravages causés par les sauterelles dans un rapport adressé au ministre de la marine et des colonies (La Tourasse, 1897):

Dans le jardin de la mission, aucune plantation n'a été épargnée. Toutes les fleurs et les plantes légumineuses ont disparu, sauf quelques semis qu'on a eu soin de couvrir de toiles, tous les jours de neuf heures du matin à six heures du soir. Papayers, bananiers, maniocs, goyaviers, manguiers, citronniers, caféiers, indigotiers, pépinières d'expérience des cotons étrangers, le jardin et ses environs, excepté les rondiers, ont été rongés dans leurs parties molles³⁸.

Le clergé catholique explique tous ces revers par la volonté divine et recommence les plantations. Et selon toujours La Tourasse (1897),

les cotonniers ravagés en décembre avaient déjà reverdi en janvier et on espérait qu'une seconde récolte dédommagerait un peu de la perte de la première, mais la mission n'était pas au bout de ses peines³⁹.

Effectivement, les pieds sont détruits par de nombreuses sauterelles nées des œufs déposés au cours des invasions antérieures et la récolte fut ainsi anéantie.

La communauté est également éprouvée par le décès de deux de ses membres, les Pères Engel et Risch, emportés par la fièvre jaune et la décimation de son troupeau de bovins par des épizooties. L'entreprise de colonisation agricole traverse ainsi une crise financière sans précédent malgré une subvention de 8000 francs allouée par la colonie et la compréhension de M. Herzog qui ne réclame que 40 000 francs des 60 000 francs avancés pour le démarrage du projet.

Après une pause en 1867, une tentative de reprise de la culture du coton échoue de nouveau à cause d'une invasion acridienne survenue en décembre 1868⁴⁰. Le clergé finit par abandonner la colonisation agricole que seule la culture du coton pouvait développer car la main-d'œuvre était trop coûteuse pour être supportée par les cultures vivrières. Les cultures maraîchères et fruitières, bien adaptées à la région, auraient pu faire l'affaire mais les centres européens consommateurs sont très éloignés des lieux de production.

³⁸ Mgr Kobès cité par J.S. de la Tourasse, De la colonisation du Sénégal, Paris, Arthur Savaète, 1897, p. 44.

³⁹ Id. ib., p. 45.

⁴⁰ J.R. de Benoist, op. cit., p. 153.

En plus, le choléra fait des ravages au sein de la population indigène en juin 1869. La région se vide ainsi de sa main-d'œuvre non seulement à cause de la forte mortalité mais aussi du fait de l'émigration vers les régions épargnées par ce fléau.

Par ailleurs, une bonne partie des installations est détruite par des incendies attribués à des défaillances humaines. Le 14 janvier 1866, l'église de Joal, située à quatre kilomètres de Ngasobil, et le village de Saint-Michel de la Fasma sont endommagés. L'établissement de Ngasobil est affecté en janvier et décembre 1867 et l'église ainsi que la maison des sœurs sont détruites à Mbodiène en janvier 1870.

2.2.2. Des contradictions d'ordre politique

On a vu *supra* qu'en matière de colonisation, missionnaires et administrateurs partagent les mêmes: dominer et exploiter. Ainsi les seuls problèmes qui les opposent résultent du comportement local (les méthodes de travail) et de la personnalité et des uns et des autres. C'est parce que, les relations entre certains administrateurs et missionnaires n'étaient pas des meilleures. D'ailleurs l'attitude souvent hostile des administrateurs coloniaux de la première heure n'était pas seulement dirigée contre les missionnaires catholiques mais aussi contre toutes les autorités religieuses, musulmanes comme chrétiennes et vers les aristocrates indigènes. En fait, les officiers de la marine qui étaient très nombreux dans le système colonial français d'alors et les premiers directeurs de l'administration centrale coloniale étaient pour la plupart des républicains antiroyalistes et anticléricaux qui accusaient les aristocrates indigènes et les autorités religieuses d'avoir des attitudes conservatrices et réactionnaires.

En dehors de ces considérations d'ordre idéologique, les abus perpétrés contre les populations indigènes par les missionnaires dans le cadre de leurs activités économiques (travaux agricoles) et la réalisation de leurs infrastructures (églises, écoles, logements) sont sources de conflits avec l'administration coloniale. Ainsi les missionnaires qui outrepassent leurs prérogatives sont remis à l'ordre par l'administration. Et selon Suret-Canale (1964),

pour la population, la robe et la barbe mises à part, il n'y a bien souvent guère de différence dans le comportement de ces Blancs d'une catégorie un peu à part et celui des autres. Comme les autres, ils commandent, et exigent qu'on travaille à leur profit⁴¹.

⁴¹J. Suret-Canale, op. cit., p. 451.

Autrement dit, missionnaires et administrateurs coloniaux ont les mêmes pratiques vis-à-vis des indigènes: travail obligatoire ou forcé, abus sur l'impôt ; si les uns exigent des populations une fiscalité « légale », les autres leur imposent une contribution financière obligatoire et cela à l'insu des administrateurs à qui revenait le commandement.

Ces pratiques peu orthodoxes, du reste notées dans certaines régions de la colonie, discréditent les missionnaires auprès des indigènes et constituent un frein à l'évangélisation. La colonisation agricole demandait des ressources humaines importantes que le clergé catholique ne pouvait trouver que par l'évangélisation. Mais ladite entreprise se trouve bloquée aussi bien par les erreurs vues *supra* (travail et contribution financière obligatoires, autoritarisme) que par l'absence de prêtres indigènes. Et Suret-Canale d'ajouter(1964):

on songe bien à la nécessité de former des prêtres autochtones. Mais les Pères sont tellement persuadés de l'infériorité et de l'indignité des « indigènes », qui ne sont pas mûrs » que leur pratique décourage et fait échouer les vocations.⁴²

Mieux, le Sénégal qui dispose d'un séminaire depuis 1857 n'a enregistré que trois ordinations de prêtres entre 1870 et 1938 et lesdits prêtres n'ont même pas exercé au Sénégal: l'un est décédé, les deux autres ont quitté le pays pour s'installer respectivement en France et à Haïti. Aux yeux de certains observateurs, le retard noté dans la formation d'un clergé africain est ainsi attribué au racisme des membres de certaines congrégations missionnaires.

Dans le contexte précis du Sine, les prémisses de l'échec de l'entreprise de colonisation étaient perceptibles dès le début avec l'opposition farouche du Bour Sine à la construction d'infrastructures en dur parce que, pour lui, il fallait construire avec la paille et les branchages, seuls matériaux que la balle pouvait traverser. Et les missionnaires n'avaient profité que du protectorat imposé au Sine par Faidherbe pour s'installer sur la Petite Côte. Le fait de s'installer dans une région dont la cession n'avait été acceptée que par la contrainte rendait incertain l'avenir de la colonisation agricole. Les souverains du Sine revenaient toujours sur les traités de protectorat signés avec la France dès que le contexte le favorisait ; c'est ainsi que les traités de 1859 et de 1861 avaient été rejetés et chaque rejet était suivi d'une intervention militaire pour rétablissement. La perte de la province maritime du Sine (la Petite)

⁴² Ibidem, p. 458

occasionnée par le traité de 1861 n'a jamais été digérée par le Bour Sine Coumba Ndoffène qui sera d'ailleurs tué à Joal (province maritime) par un traitant.

En plus, l'installation des catholiques à Ngasobil en milieu sérère Diéghe⁴³, une région dont les vellétés d'indépendance vis-à-vis du Sine sont notoires, ne fait que fragiliser l'église face à la majorité sérère du royaume. D'ailleurs, le catholicisme est perçu comme une religion d'étrangers et d'indigènes politiquement indépendants des structures politiques autochtones. Le rejet de la religion catholique par l'écrasante majorité des Sérères du Sine et l'opposition entre le pouvoir colonial protecteur de l'église et l'aristocratie du Sine ne favorisent guère l'évangélisation des populations. Ainsi, le projet agricole de Ngasobil était-il voué à l'échec du fait du manque de main-d'œuvre, principal fondement de l'agriculture traditionnelle.

En outre, la main-d'œuvre escomptée, c'est-à-dire les réfugiés des guerres religieuses de Maba, est presque toute rentrée au Saloum et au Sine oriental à la mort du chef musulman. Tout compte fait, le catholicisme a donc échoué, en grande partie, à cause de son incapacité à mobiliser les ressources humaines nécessaires pour développer une entreprise agricole à grande échelle.

2.2.3. Le réalisme économique du pouvoir colonial: la mobilisation des communautés musulmanes pour développer l'arachide

Le pouvoir colonial, en dépit de ses convergences de vue avec l'église pour développer l'entreprise coloniale, a fini par jeter son dévolu sur la communauté musulmane sénégalaise pour développer l'arachide. Cela parce que la culture du coton nécessite des conditions écologiques limitées à une portion du territoire sénégalais et, par conséquent, elle est incapable de fournir des quantités importantes. En outre, l'église n'a ni les ressources humaines, ni les moyens matériels et financiers pour développer cette culture à grande échelle. En plus, l'installation du projet agricole sur la Petite Côte, une région toujours revendiquée par le Sine, ne fait que réduire les chances de réussite du projet.

Par ailleurs, le pouvoir colonial est préoccupé par la pacification des territoires conquis, condition sine qua non à leur exploitation économique. Ainsi, après une période de conflits avec les marabouts, le pouvoir colonial mène désormais une

⁴³ Un sous-groupe sérère numériquement minoritaire vivant sur la Petite Côte.

politique de collaboration avec eux. C'est, à ses yeux, la seule voie pour développer l'économie de traite. Celle-ci doit être fondée sur la culture arachidière dans le cadre d'une économie paysanne domestique mais aussi maraboutique. D'après Coulon, le contexte d'alors peut être décrit comme une rencontre entre deux mouvements dont les intérêts convergent, celui de l'économie de traite qui soumit la société sénégalaise aux besoins de la métropole à travers une spécialisation de la colonie, et celui des marabouts qui virent dans l'agriculture un moyen de monétariser leur charisme⁴⁴.

La situation est profitable à tous les acteurs, le commerce en tire beaucoup de profits (exportations de l'arachide et importation de biens de consommation courante), les finances publiques sont alimentées par les taxes à l'exportation et la capitation payée par les paysans (une part de la vente de l'arachide) et enfin les paysans musulmans, les marabouts en particulier, parviennent à satisfaire leurs besoins matériels grâce aux revenus arachidières. Et l'on parle même du passage d'un Islam mystique à un Islam intégré dans l'économie de traite.

Mieux, le pouvoir colonial est d'autant plus réconforté dans ses rapport avec les autorités maraboutiques que celles-ci sont devenues conservatrices de l'ordre colonial. Ainsi en attestent leur participation à l'effort de guerre 1914-1918, l'assimilation des difficultés de la crise économique des années trente au fatalisme et leur réticence aux idées de changement exportées de l'étranger. A en croire Coulon (1981),

les avantages qu'ils avaient acquis grâce à l'Administration coloniale les rendaient méfiants à l'égard d'une évolution qui risquait de remettre en cause la tutelle française⁴⁵.

Tout compte fait, une agriculture de rente fortement exportatrice ne pouvait pas être l'affaire de l'église catholique parce que ce type d'activité nécessitait des ressources humaines, des moyens techniques et des capitaux importants. Elle devait également bénéficier de l'appui des autres acteurs de la colonisation, le commerce et l'administration coloniale notamment, et de l'adhésion populaire. Pratiquement, tous ces facteurs faisaient défaut à l'église.

⁴⁴ C. Coulon ., *Le marabout et le prince (Islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris, A. Pedone, 1981, p. 164.

⁴⁵ C. Coulon ., op. cit., p. 174.

Conclusion

Entre 1817 et 1872, l'église catholique s'est beaucoup investie aux côtés du gouvernement français dans la réalisation de l'entreprise coloniale. Ainsi avec le soutien matériel, moral et financier du gouvernement, l'église s'est consacrée, grâce aux prêtres du Saint-Esprit et de la Congrégation du Saint-Cœur-de-Marie, à l'évangélisation, à la formation de prêtres sénégalais et à la construction de lieux de cultes. Elle a également contribué au développement de l'enseignement avec l'ouverture de quatre écoles gérées par les Frères de Ploërmel et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1819-1848). Les progrès notés dans ce domaine ont d'ailleurs poussé le gouvernement local à entreprendre la réforme de l'instruction publique en 1842 et 1847. Le nombre d'écoles est porté ainsi à huit en 1872 grâce à Mgr Kobès.

Cependant les nombreuses difficultés relatives aux différends entre prêtres et administrateurs coloniaux, aux rivalités entre prêtres et au manque de moyens matériels et financiers n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Néanmoins l'église a pu contribuer à l'implantation de la civilisation française dont la langue française et le catholicisme sont les principaux fondements.

En outre, des prêtres comme le P. Chevalier, Bessieux et surtout Mgr Alexis Kobès, ont participé à la mise en valeur économique de la colonie par l'exploitation agricole dont le plus grand projet est installé à Ngasobil. L'entreprise avait un double objectif, offrir à l'église des ressources financières et au gouvernement des produits agricoles de substitution avec l'abolition de la traite négrière ; celle-ci permettait à la France de s'approvisionner en produits agricoles tropicaux. Elle n'a toujours pas survécu aux calamités naturelles, aux différends entre administrateurs et missionnaires, à l'opposition des souverains locaux et au choix porté sur les populations musulmanes plus nombreuses pour développer une nouvelle plante, l'arachide.

L'église va poursuivre sa mission d'évangélisation mais l'administration va lui retirer la gestion des écoles à partir de 1903. Elle a toutefois conservé les écoles directement rattachées aux missions ; celles-ci seront transformées en écoles privées. La pratique de l'agriculture est, quant à elle, réduite à l'exploitation de petits jardins autour dans le périmètre de certaines missions.

Sources

1. Bibliographie

BECKER, Charles et MARTIN, Victor. « Notes sur les traditions orales et les sources écrites concernant le royaume du Sine ». in *BIFAN*, série B, Sciences Humaines, T. 34, n°4, octobre, 1972, pp. 702-777.

BECKER, Charles et MARTIN, Victor. « Essai sur l'histoire du Saloum ». in *Revue Sénégalaise d'Histoire*, Dakar: Université de Dakar, 1981, pp. 3-24.

BENOIST, Joseph Roger de. *Histoire de l'église catholique au Sénégal, du milieu du XV^e siècle à l'aube du troisième millénaire*, Paris: Karthala et Clairafrique, 2008, 580 p.

BERNARD, Noël. « Aloys Kobès, 1820-1872 », in Libermann, 1802-1852. *Une pensée et une mystique missionnaires*, Paris: Cerf, 1988, pp. 649-657.

BOILAT, Abbé David. *Esquisses sénégalaises*, Paris: P. Bertrand, 1854, 499 p.

BOUCHE, Denise. *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920, mission civilisatrice ou formation d'une élite*, Tome 1, Paris: Librairie H. Champion, 1975, 432 p.

BRIGAUD, Félix. *Etudes Sénégalaises, n°9, Connaissances du Sénégal, fascicule II, Histoire Moderne et Contemporaine du Sénégal*, Saint-Louis: CRDS, 1966, 148 p.

Bulletin administratif des actes du gouvernement, 1819-1842, p. 630

Bulletin administratif des actes du gouvernement, 1847-1848, pp.111-114.

CHAULEUR, Sylvestre. *Apostolat et colonialisme*, Paris: Ed. du Vieux-Colombier, 1961, 93 p.

COULON, Christian. *Le marabout et le prince (Islam et pouvoir au Sénégal)*, Paris: A. Pedone, 1981, 317p.

DELCOURT, Jean. *Histoire religieuse du Sénégal*, Dakar: Imprimerie Saint-Paul, 1976, 127 p.

HARDY, Georges. *L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854*, Paris: Larose, 1921.

LEROY, Mgr Alexandre. (1902), « La reprise des missions au XIX^e siècle », in *Les missions catholiques françaises au XIX^e siècle*, Paris: A. Colin, 1976, pp. 21-96.

PIOLET, Jean-Baptiste. *La France au dehors: Les missions catholiques françaises au XIX^e siècle, tome V: Missions d'Afrique*, Paris: A. Colin, 1902, 511p.

SCHEFFER, Christian. *Instructions générales données de 1763 à 1870 aux gouverneurs et ordonnateurs des Etablissements français en Afrique occidentale*, tome 1, Paris: Société de l'histoire des colonies françaises, 1921, XXXII + 496 p.

SENEGAL/MEN/IGEN/CNHG. *Programme d'Histoire*, octobre, 2006, 28 p.

SURET-CANALE Jean. *l'Afrique noire occidentale et centrale, l'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Editions Sociales, 1964, 637 p.

TOURASSE, Joseph du Sorbiers de La. *De la Colonisation du Sénégal*, Paris: Arthur Savaète, 1897, 76 p.

2. Archives: Centre des Archives d'Outre-mer/Sénégal (CAOM SEN)

CAOM SEN.X, 1 bis Lettre n°444 datée du 2 juin 1815,

CAOM, SEN X. 1 Lettre du 12 juillet 1817 de Giudicelli au ministre de la Marine.

CAOM, SEN X 2b, lettre du 18 novembre 1837 du ministre au gouverneur.

CAOM, SEN X 3b, mémoire sur la situation du service administratif au 31 janvier 1850.